

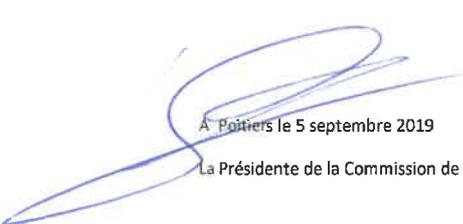
Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Poitiers,

Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

DATE DE LA CFVU	(Tous)
-----------------	--------

DELIBERATION CFVU N°	THEMATIQUE	OBJET	UFR concernée	MESURE PROPOSEE A LA DELIBERATION	DEBUT D'APPLICATION DE LA MESURE	FIN DE LA MESURE	PRESENTS OU REPRESENTES	DELIBERATION CFVU	OBSERVATION
CFVU_20190905_01	COMPTES RENDUS	Compte rendu CFVU du 04/07/2019	UNIVERSITE	validation du compte rendu de la CFVU du 04/07/2019	-	-	21	Pour à l'unanimité des présents	Le compte rendu est adopté.

  
A Poitiers le 5 septembre 2019

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Virginie LAVAL



## COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

**SEANCE PLENIERE du 04/07/2019**

**Total des membres élus : 40**

**Séance présidée par Mme Virginie LAVAL, Vice-présidente Formation et Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**

**Présents ou représentés, y compris la présidente de séance : 24, dont Mme Hall, Directrice du CROUS (voix consultative)**

**Présents ou représentés :**

NOM	PRENOM	CFVU Plénière 04/07/2019	Total
BELLINI	Stéphane	Reçoit procuration de VIGIER Fabrice	1
	Jean-		
BIOLLEY	Philippe	Reçoit procuration de FINDING Susan	1
BON	Amandine		1
BOUCARD	Hélène	Donne procuration à PAVAGEAU Stéphanie	1
BURUCOA	Léo		1
CORET	Muriel	Donne procuration à HELBERT David	1
DIRECTRICE DU CROUS			1
DUBASQUE	François		1
FINDING	Susan	Donne procuration à BIOLLEY Jean-Philippe	1
HELBERT	David	Reçoit procuration de CORET Muriel	1
LAVAL	Florence	Donne procuration à MICHEL Julien	1
		Reçoit procuration de NIBAUEAU	
LAVAL	Virginie	Delphine	1
MANCEAU	Mattieu		1
MICHEL	Julien	Reçoit procuration de LAVAL Florence	1
MICHOT	Christian	Donne procuration à ROYOUX Dominique	1
MULLER	Mathieu		1
NIBAUEAU	Delphine	Donne procuration à LAVAL Virginie	1
PAVAGEAU	Stéphanie	Reçoit procuration de BOUCARD Hélène	1
PERDRISOT	Rémy		1
QUINTARD	Sylvie		1
ROYOUX	Dominique	Reçoit procuration de MICHOT Christian	1
SEGUIN	François		1
THIRIET	Nathalie		1
VIGIER	Fabrice	Donne procuration à BELLINI Stéphane	1
<b>Total général</b>		<b>23 + voix consultative du CROUS</b>	<b>24</b>

**Ordre du jour :**

- 1- Pour délibération : Approbation du compte-rendu de la CFVU du 6 Juin 2019
- 2- Le quart-d'heure Etudiants
- 3- Informations générales
- 4- Pour information : Enquête conditions de vie étudiantes
- 5- Pour avis avant délibération du CA : Formation Modulaire : révision des tarifs
- 6- Pour information : Bilan Formation des maîtres de conférence stagiaires et perspectives 2019-2020
- 7- Pour avis avant délibération du CA : Mise en place de la direction des études et du PIA ELAN : incidences financières
- 8- Pour délibération : Règlement Examens Type UP 2019-2020 et Charte des examens
- 9- Pour délibération : maquettes 2019-2020, UFR Médecine et Pharmacie
- 10- Pour avis avant délibération du CA : Formations Locales et tarifs (DU Passerelle Etudiants en exil, Diplôme Inter-Universitaire MÉDECINE ET SANTÉ DE L'ADOLESCENT)
- 11- Questions diverses

La séance commence à 15H15

L'ensemble des mesures votées par la présente CFVU sont présentées en **annexe 1.00**

Virginie Laval énumère les 7 procurations reçues. Elle précise qu'avec 24 élus présents ou représentés, dont la représentante de Mme la Directrice du CROUS avec voix consultative, le quorum est atteint.

**1) Approbation du compte rendu de la CFVU du 6 juin 2019 (annexe 1.1)**

Compte rendu CFVU du 06/06/2019

POUR : 22  
CONTRE :  
ABSTENTION : 1

**2) Le quart d'heure étudiant**

Léo BURUCOA fait part de son étonnement quant à la décision de fermeture du master mention information communication, parcours Web-editorial par l'UFR SHA, sans avertir notamment les membres de la CFVU. Il lit le document ci-dessous en séance.

*« Comme un grand nombre d'étudiant.e.s, nous avons été mis au courant de la situation inacceptable dans laquelle se sont retrouvés 18 candidat.e.s au Master Web Edito.*

*Dans un premier temps, outre le fait que l'annonce de la fermeture de ce master ait été brutale et sans explication auprès des étudiant.e.s sélectionné.e.s et malgré une proposition d'une affectation dans une autre mention, il est inacceptable, que l'UFR SHA ait décidé de son propre gré, sans l'avis de l'UP*

*ni de la commission CFVU de la fermeture de ce master, sans d'abord essayé de trouver une solution ou bien même d'en avertir l'UP et la commission.*

*Nous éprouvons tout de même un sentiment de soulagement suite à la solution trouvée ainsi qu'à l'ouverture pour la rentrée 2019 de ce master bien que l'image de l'UP est été fortement décrédibilisée. Pour que cette situation ne se reproduise plus, nous demandons un audit de chaque master de l'université afin que nous soyons assurés que des formations ne soient pas portées par un.e unique enseignant.e mais par une équipe pédagogique complète.*

*Cet audit permettra également d'avoir un retour complet sur les possibles et futurs dysfonctionnements envisageables au vue de celui rencontré “*

Virginie LAVAL reprend l'historique de la situation : le 28 juin, alors que 18 candidatures ont été retenues pour l'entrée dans ce master, le porteur du parcours Web Editorial démissionne. Le département SIC décide alors la fermeture de ce master, faute de ressources humaines qualifiées pour assurer les enseignements. Les 18 admis ont été prévenus par courrier, contrairement aux préconisations de la VP CFVU qui avait demandé à ce que chaque étudiant soit prévenu par téléphone pour envisager les solutions alternatives pouvant être proposées, notamment à l'intérieur de la mention.

Le président de l'université a fait le choix de maintenir cette formation ouverte pour les 18 étudiants retenus, un enseignant-chercheur de l'UFR s'étant porté volontaire pour assurer de façon transitoire le pilotage du parcours Web Edito. La VP formation et l'assesseure à la pédagogie de SHA ont reçu le 4 juillet matin l'enseignant-chercheur de l'UFR et ont validé la situation transitoire proposée. Le président de l'université maintien son choix d'ouverture de la formation, même si quelques heures après la rencontre entre l'assesseure à la pédagogie, la VP Formation et l'enseignant-chercheur de SHA, l'équipe décanale a regretté les conditions et la méthode relatives à cette prise de décision, et ne partage pas le contenu du communiqué adressé à la communauté universitaire par le Président.

Concernant la demande formulée par les étudiants concernant l'audit des masters, Virginie LAVAL rappelle que les diplômes sont accrédités à la mention, et non au parcours, ce qui n'obère pas le préjudice pour les étudiants. Elle rappelle également que 5000 étudiants sont inscrits dans les 170 parcours de masters par des équipes pédagogiques plurielles et que le dysfonctionnement ne concerne qu'un seul de ces parcours. Cet incident ne remet pas en cause l'accueil réservé et l'investissement des équipes pédagogiques pour l'ensemble des masters de l'UP. Un appui de la direction générale des services de l'université de Poitiers va être mis en place en lien avec l'administration de la composante pour éclaircir les circuits ayant aboutis à cette situation au sein du master Web Edito

### 3) Informations générales

Le calendrier des instances 2019-2020 est le suivant :

mois	DATE	Objet
août 2019	29/08/2019 (en formation restreinte réservée aux assesseurs à la pédagogie)	<b>réunion assesseurs</b>
septembre 2019	jeudi 5 septembre 2019	<b>CAC/CFVU/C R/CTE</b>
	vendredi 20 septembre 2019	<b>CA</b>

	jeudi 26 septembre 2019	<b>réunion assesseurs</b>
<b>octobre 2019</b>	jeudi 10 octobre 2019	<b>CAC/CFVU/C R/CTE</b>
	vendredi 18 octobre 2019	<b>CA</b>
	jeudi 24 octobre 2019	<b>réunion assesseurs</b>
<b>novembre 2019</b>	jeudi 7 novembre 2019	<b>CAC/CFVU/C R/CTE</b>
	vendredi 22 novembre 2019	<b>CA</b>
	jeudi 28 novembre 2019	<b>réunion assesseurs</b>
<b>décembre 2019</b>	jeudi 5 décembre 2019	<b>CAC/CFVU/C R/CTE</b>
	vendredi 20 décembre 2019	<b>CA</b>

L'Université de Poitiers a choisi la date **du samedi 15 février 2020** pour organiser la prochaine édition de la Journée Portes Ouvertes (JPO) de l'établissement. Cette date a été choisie en fonction de la pause pédagogique qui suit et de la fin de la procédure Parcoursup (13 mars).

Cette date concerne tous les sites, et toutes les composantes de l'établissement.

#### Le déploiement du dispositif AED à l'université de Poitiers à la rentrée 2019

Sous réserve des réponses aux questions ci-dessus, le déploiement du dispositif AED à l'université de Poitiers à la rentrée 2019 serait le suivant :

Il s'appuie obligatoirement sur le parcours Préprofessionnalisant MEEF de la licence.

Les contrats AED est de 215h par an, dont 6h par semaine dans l'établissement sur 36 semaines (216h). Les étudiants AED seront en établissement le jeudi après-midi et 2h par semaine en fonction de leur emploi du temps. Le complément sera réalisé après la période des examens en mai 2020.

En L2 et L3, les enseignements de ce parcours sont organisés en deux blocs : bloc transversal et bloc disciplinaire, auxquels vient s'ajouter en S4 et S6 un stage.

Les étudiants AED seront dispensés d'une évaluation sur les blocs transversal et disciplinaire. Ils ont obligation cependant d'être présent, et les MCCC prendront la forme d'un quitus. En contrepartie, ils devront produire au S3 et S5 un rapport d'étape et seront évalués à l'oral. En S4 et S6, ils devront produire un rapport de stage intégrant les éléments disciplinaires et transversaux et le soutenir à l'oral. Au S4, ils se voient dispensés de l'UE d'ouverture (3ECTS par VAC).

Pour SFA, au S6, le stage de l'UE 5 « Anglais professionnalisation » est remplacé par le stage EAD. Le stage EAD sert de support aux objectifs pédagogiques de l'UE.

Un cahier des charges va être conçu concernant les attendus du rapport de stage. La partie dédiée à la préparation du stage sera positionné en début d'année (S3 et S5). Les étudiants AED constitueront un groupe à l'échelle des deux composantes. La partie Exploitation du stage reste au positionné au S4 et S6 : les étudiants AED seront avec les étudiants classiques pour préserver une dynamique de groupe.

### Analyse Parcoursup

L'analyse présentée porte sur une extraction au 2 Juillet 2019

#### Au Niveau Etablissement pour les DEUST, Licences et PACES

Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
6 085	41 386	4 622	998	73	1 684	16 896

75,95% des places sont aujourd'hui acceptées définitivement.

53 formations ont épuisé leur liste d'attente

A l'ouverture de la phase complémentaire le 25/06/2019, on comptait 806 places vacantes ; aujourd'hui on en compte 511.

15 formations ont encore des listes d'attente (cf. analyse ci-dessous)

#### Les formations qui dors-et-déjà dépassent leur capacité d'accueil

- Droit et Techniques de l'Assurance (45 places) : 56 ont dit OUI définitivement, et 8 ont dit OUI non définitivement
- Histoire de l'Art et Archéologie, Portail Histoire / Histoire de l'art et archéologie (30 places) : 31 propositions acceptées définitivement, et 4 propositions acceptées non définitivement
- Sciences du Langage, Préparation au concours d'Orthophonie (40 places) : 42 propositions acceptées, et 2 propositions acceptées non définitivement

#### Au niveau de l'Etablissement pour les Formations en Tension

Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
3 850	25 361	3187	675	12	1 628	8 673

6,41% des candidats classés sont sur liste d'attente et 82,77% des places ont été acceptées définitivement

**Focus sur les 3 formations qui n'étaient pas allées au bout de la liste des candidats en 2018 : ADS, Psychologie, STAPS**

**ADS**

Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
110	685	88	-	-	55	244

8,02 % des candidats classés sont sur liste d'attente et 80% des places ont été acceptées définitivement

### Psychologie

	Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
Licence Classique	316	2967	265	68	0	400	687
Droit/ Psychologie	180	1052	142	56	0	29	389
Psychologie / SDL	84	1000	77	15	0	92	277

En Psychologie, 13,48% des candidats classés sont sur liste d'attente et 88.33% des places ont été acceptées définitivement

En Droit /Psychologie, 2,75% des candidats classés sont sur liste d'attente et 78.88% des places ont été acceptées définitivement

En Psychologie /SDL, 9,2% des candidats classés sont sur liste d'attente et 91.66% des places ont été acceptées définitivement

### STAPS

	Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
Poitiers	270	2374	241	28	1	527	216
Angoulême	190	1198	148	45	-	278	170

En STAPS Poitiers, 22.19 % des candidats classés sont sur liste d'attente et 89.25% des places ont été acceptées définitivement

En STAPS Angoulême, 23.20 % des candidats classés sont sur liste d'attente et 77.89% des places ont été acceptées définitivement

**Point sur DROIT pour lequel le nombre de candidats a fortement augmenté**

	Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
Licence Classique	300	2068	261	39	0	104	676
Droit/histoire	30	352	22	5	0	0	109
Droit / Lettres	35	145	8	1	4	0	67
Droit/ Psycho.	60	1052	54	9	0	30	216

En Droit Poitiers, 5.02% des candidats classés sont sur liste d'attente et 87% des places ont été acceptées définitivement le 22/05/2019

En Droit/ Psychologie, 2,8% des candidats classés sont sur liste d'attente et 90% des places ont été acceptées définitivement le 22/05/2019

### Focus sur les listes d'attente

Formation	Capacité d'accueil	Liste d'attente	Dont secteur	Dont hors secteur	Dont non scolarisé
Psychologie	316	400	183	217	0
Droit / Psychologie: Psychologie	180	29	5	21	3
Psychologie / Sciences du langage: Psychologie	84	90	37	46	7
Droit	300	104	75	26	3
Droit / Psychologie: Droit	60	30	2	27	1
Economie et gestion	240	39	19	16	4
STAPS (Poitiers)	270	523	238	254	31
STAPS (Angoulême)	190	277	142	122	13
Arts du spectacle	110	55	21	27	7
Psychologie / Sciences du langage: Sciences du langage	50	51	15	30	6
Sciences du langage, préparation concours orthophonie	40	21	10	11	0

### Focus sur Formations sélectives (hors DUT)

Places	Candidats Classés	Propositions Acceptées définitivement	Propositions acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Propositions d'admission refusées
258	770	184	28	6	56	313

7,2% des candidats classés sont sur liste d'attente et 71,31 % des places ont été acceptées définitivement

Tous les CMI ont épuisé leur liste d'attente, excepté le CMI Biologie-Santé (5 candidats)

Le DEUST parcours activités aquatiques a épuisé sa liste d'attente

Parcours Renforcé Sciences Politiques : 19 candidats sur liste d'attente

### Focus sur les DUT

	Places	Total vœux	Candidats classés	Propositions Acceptées définitivement	Acceptées non définitivement	Propositions en attente de réponse	Candidats sur liste d'attente	Prop. refusées
UP	1111	14 514	9 745	914	234	13	661	3698
Poitiers	837	10 176	7 136	701	165	11	380	2857
Angoulême	274	4 338	2 609	213	69	2	281	841

IUT Poitiers : 83.75 % des places ont été acceptées définitivement

IUT Angoulême : 77.73% des places ont été acceptées définitivement

Le DUT Génie thermique et énergie (IUT Poitiers) a dépassé sa capacité d'accueil :

- 64 propositions d'admission acceptées définitivement (et 16 acceptées non définitivement) sur 61 places.
- Ce DUT a encore une liste d'attente de 5 candidates et candidats.

3 DUT sont ouverts en période complémentaire pour tous candidats sauf bacheliers technologiques

6 DUT sont ouverts en période complémentaire pour les bacheliers technologiques.

#### 4) Pour information : Enquête conditions de vie étudiantes

Morgan Lamerand prend la parole et présente aux élus de la CFVU les résultats de l'enquête conditions de vie étudiante

**Les objectifs de l'enquête**

- Contribuer à l'évaluation des besoins et des attentes des étudiants pour améliorer l'action des services de l'Université et de ses partenaires
- Améliorer à l'échelle locale la connaissance des conditions de vie et des différents temps de la vie étudiante
- Diffuser des connaissances et sensibiliser la communauté universitaire pour créer un écosystème favorable à la réussite étudiante

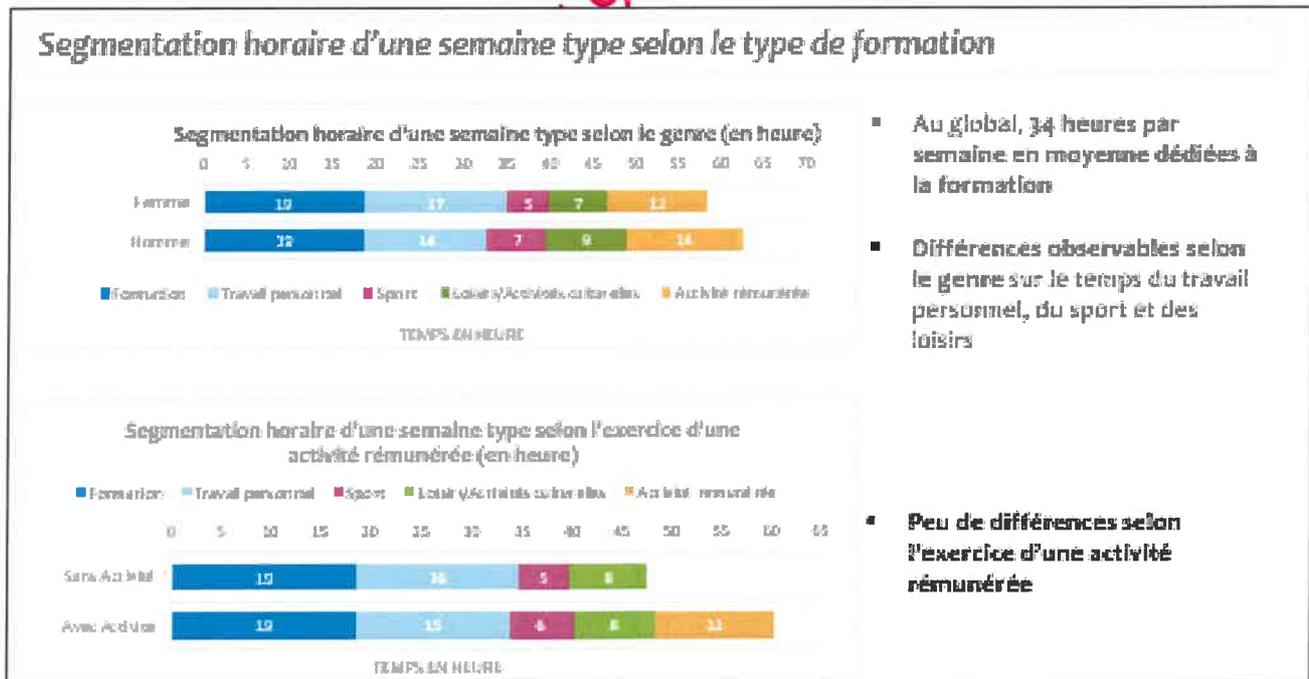
**4050 répondants, soit un taux de réponse de 16,5%**

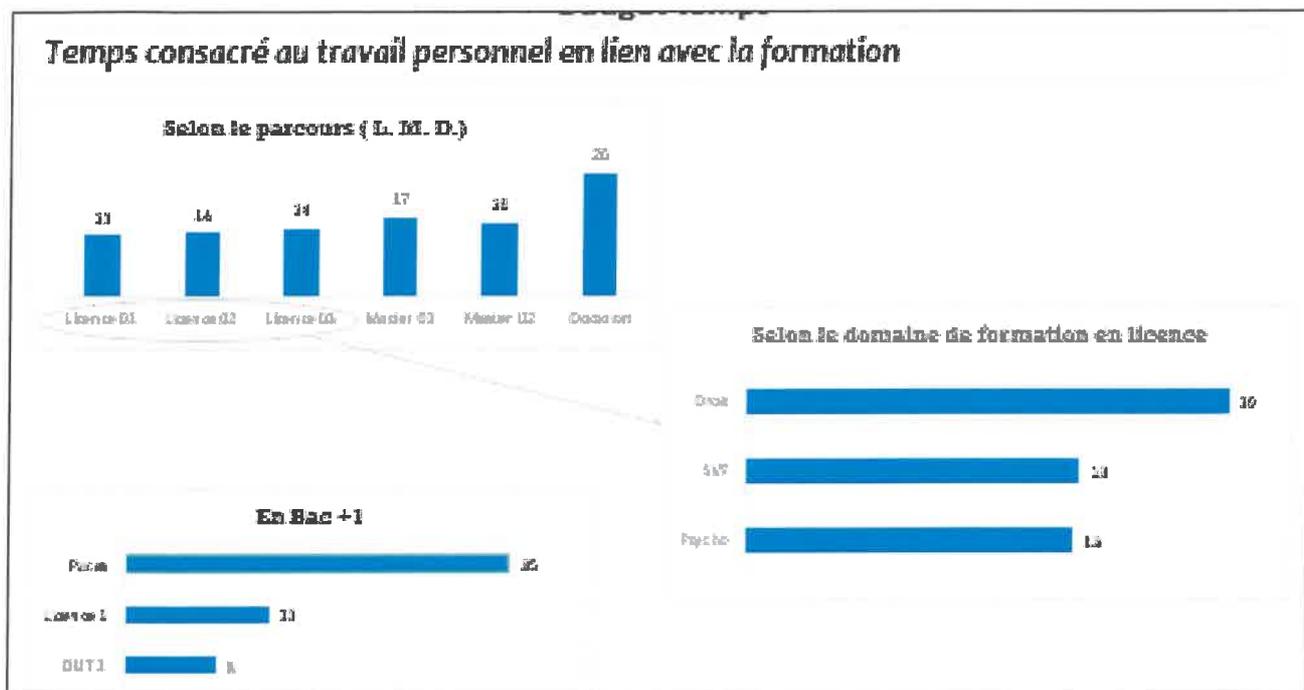
**Les rubriques interrogées dans le questionnaire :**

- Activité rémunérée
- Budget
- Logement
- Santé
- Transport
- Activités Loisirs
- Etude

2019 validé CFVU 05/09/2019

**Le budget Temps**





### Activités en dehors des études

#### Activités physiques et sportives

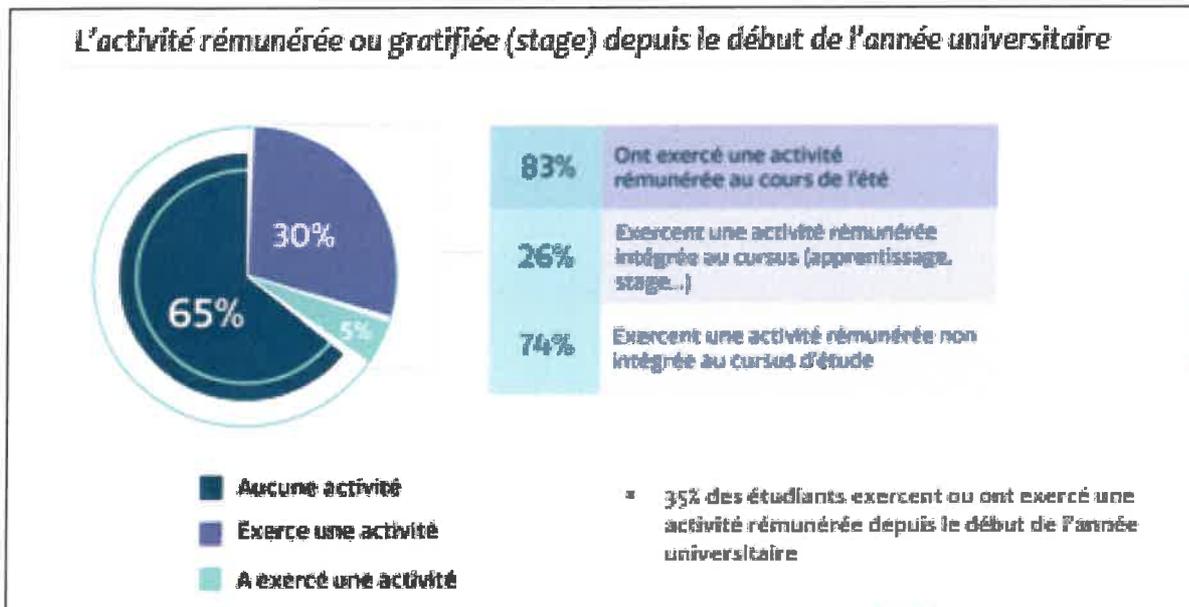
- 59% des étudiants déclarent pratiquer une activité physique et sportive au moins une fois par mois
- 42% exercent cette activité au sein de l'UP
  - en majorité dans le cadre d'une pratique libre (68%)
  - ou qualifiante (25%), ou les deux (7%)

#### Activités artistiques et culturelles

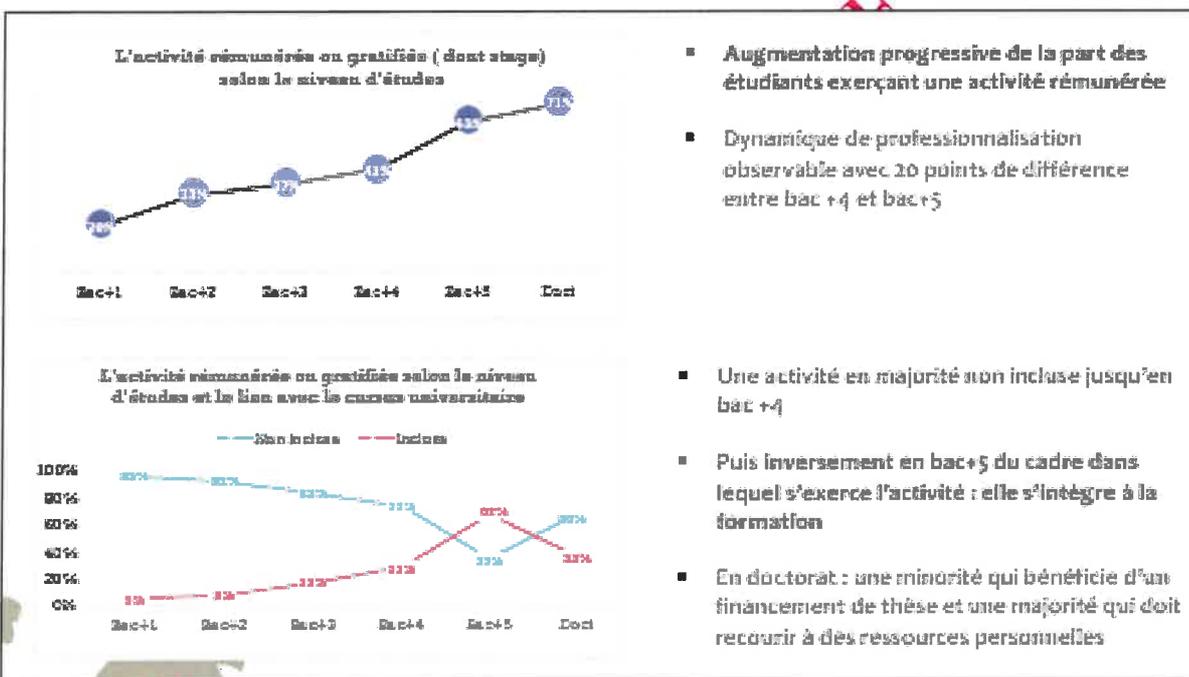
- 30% des étudiants déclarent pratiquer une activité artistique ou culturelle au moins une fois par mois
- 17% de ceux-ci exercent cette activité au sein de l'UP

CR CFVU 04/07/2019 validé CFVU

## Activité rémunérée

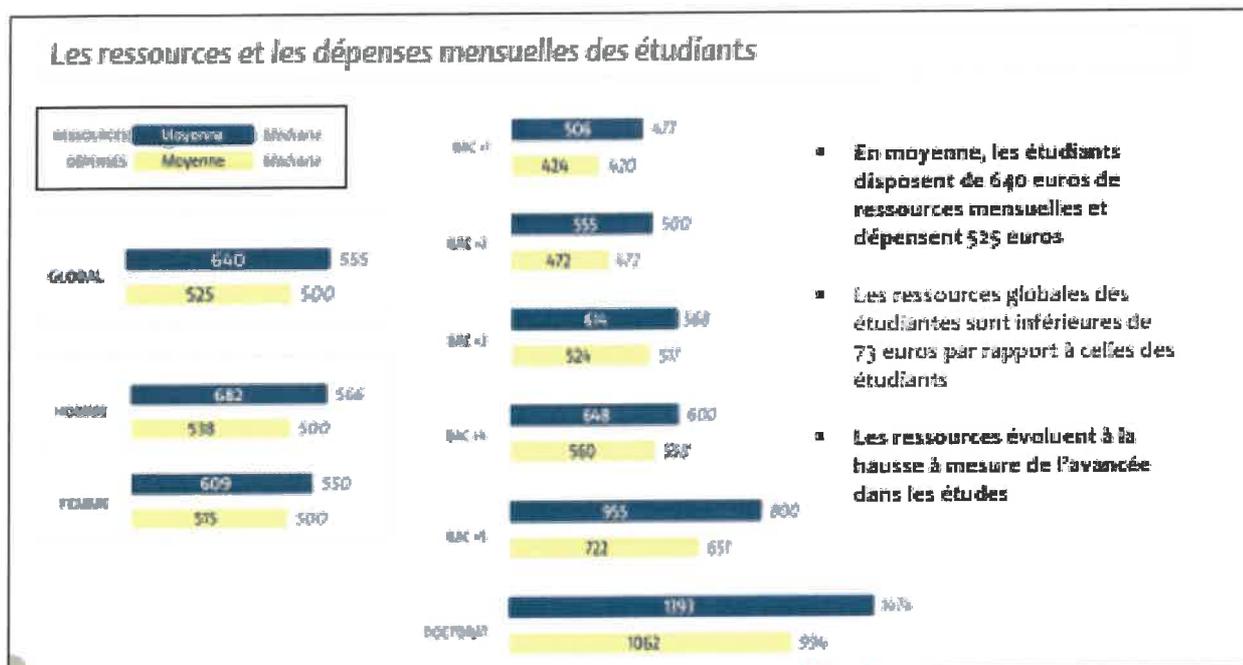


2019

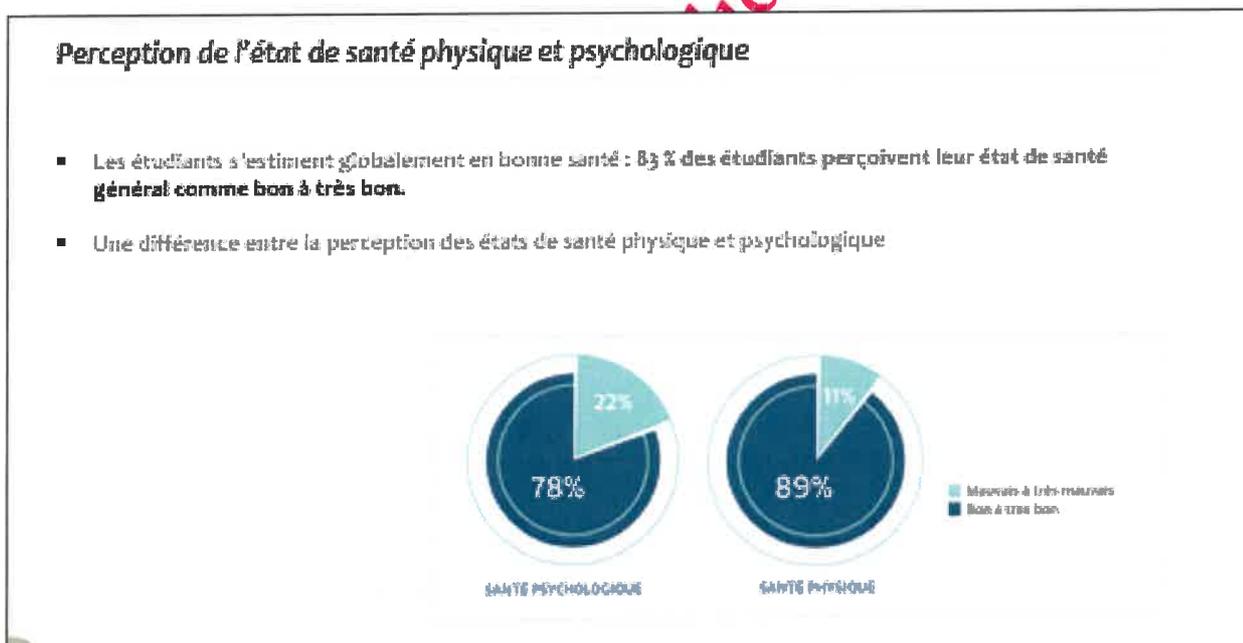


CR CV

## Budget



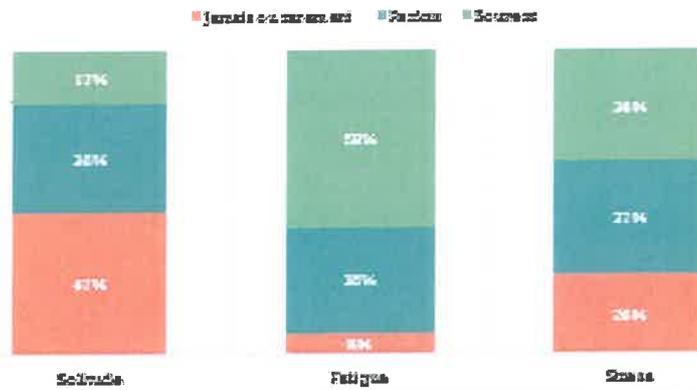
## Santé



## Sentiments descriptifs de l'état de santé psychologique

- Plus de la moitié des étudiants (58%) ressent souvent de la fatigue

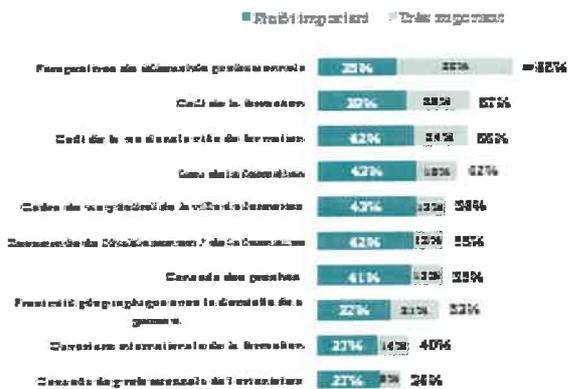
Fréquence des sentiments de solitude, fatigue, stress



## Les études

### Les critères de choix de la formation

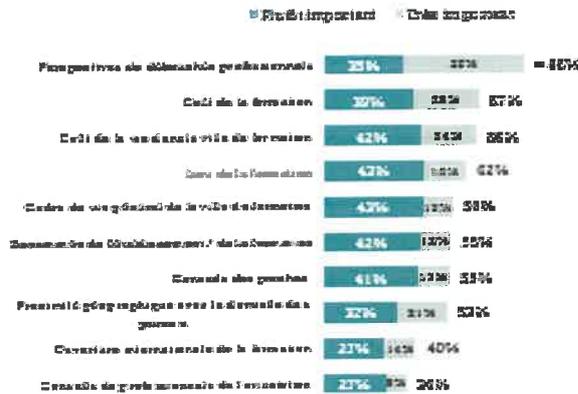
Évaluation des critères de choix de la formation



- Les perspectives de débouchés professionnels constituent le critère le plus important dans le choix d'une formation, une majorité le considérant comme très important (52%)
- Les conseils des professionnels de l'orientation, l'ouverture à l'international sont des critères de moindre importance.

## Les critères de choix de la formation

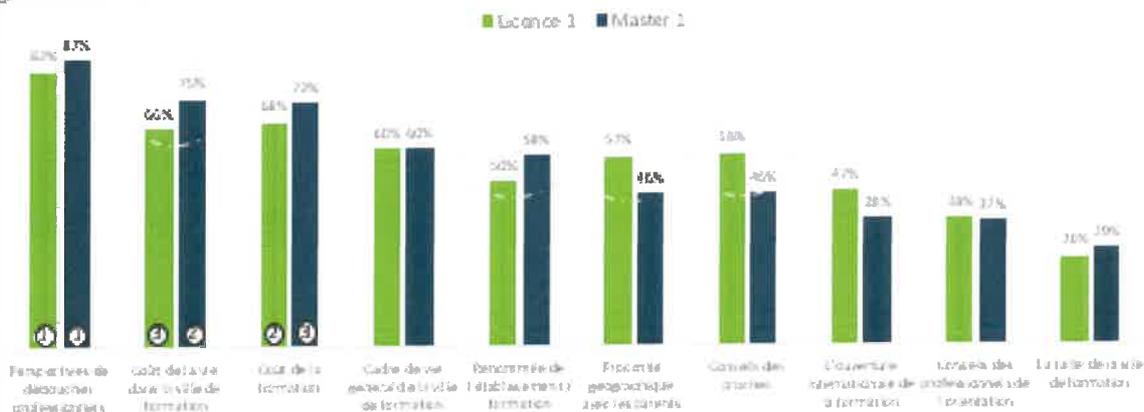
### Evaluation des critères de choix de la formation

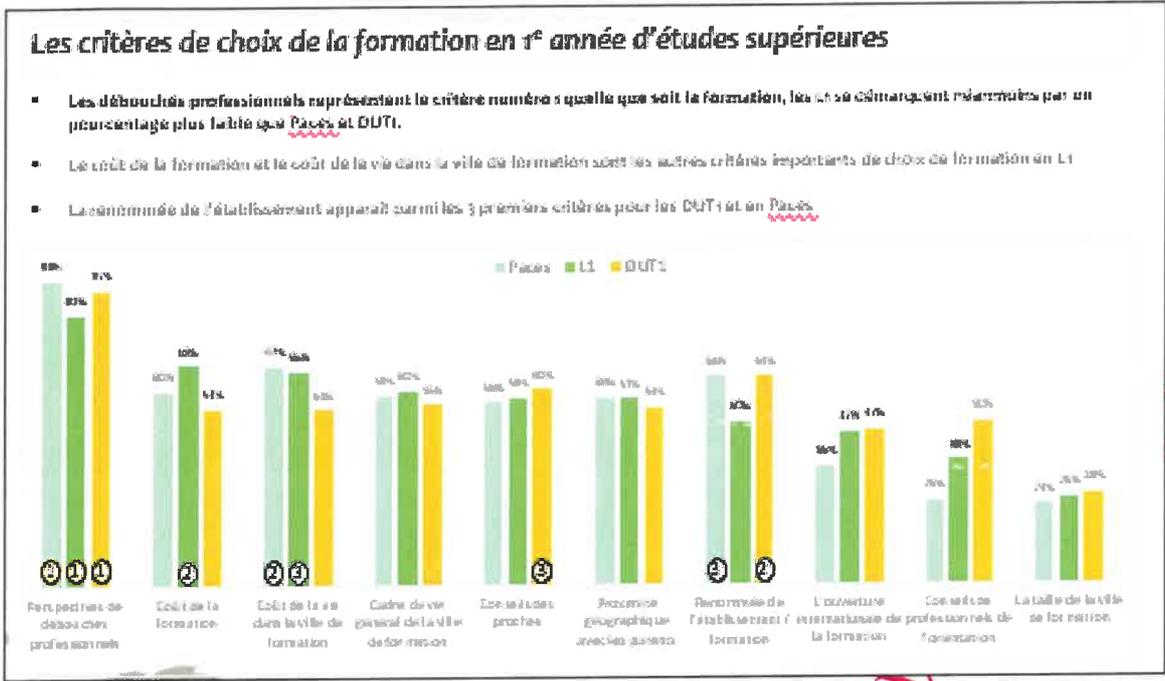


- Les perspectives de débouchés professionnels constituent le critère le plus important dans le choix d'une formation, une majorité le considérant comme très important (55%)
- Les conseils des professionnels de l'orientation, l'ouverture à l'international sont des critères de moindre importance.

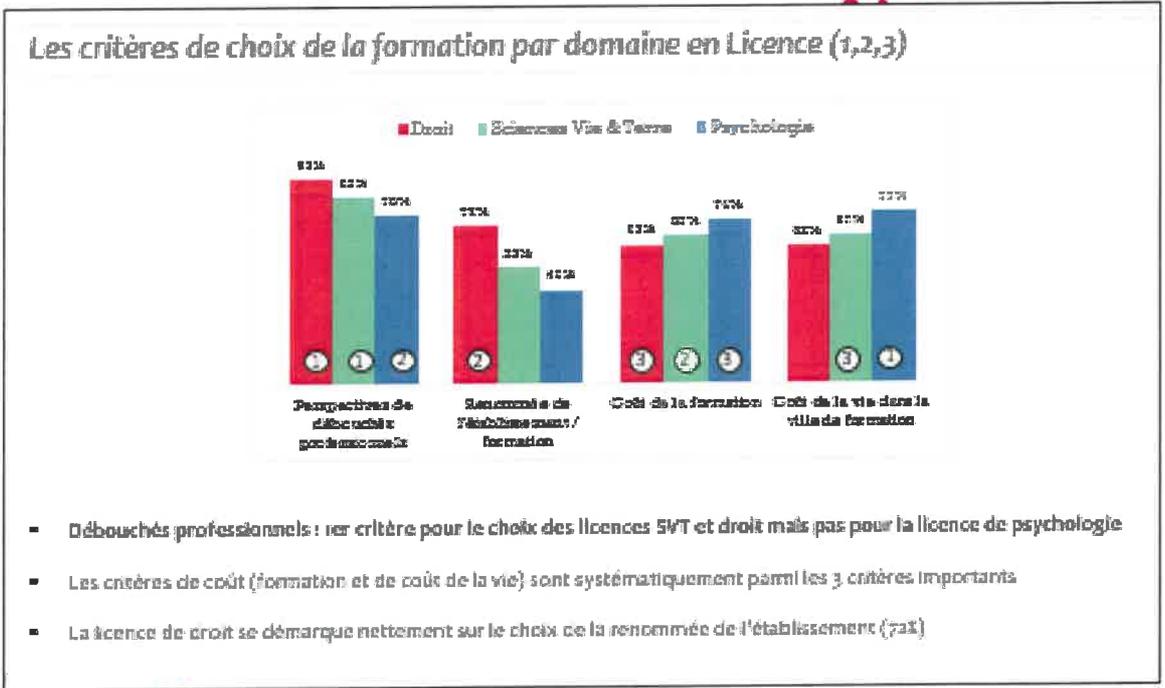
## Les critères de choix de la formation en 1<sup>er</sup> année de licence et de master (L1, M1)

- Les étudiants de L1 et M1 partagent les mêmes priorités quant au choix de leur formation : les débouchés professionnels, les coûts de formation et de vie quotidienne. Néanmoins, les ratios de coût sont perçus comme importants pour davantage d'étudiants de M1
- La proximité géographique avec les parents et les conseils des proches ont de l'importance pour une majorité de L1.



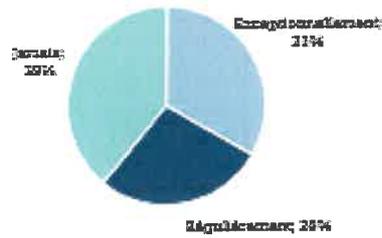


2019



CR CI

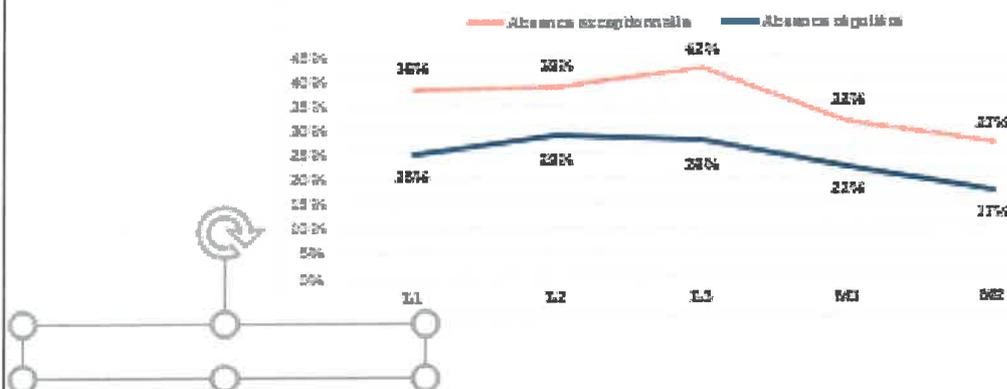
### Absentéisme en CM, TD, TP depuis le début de l'année universitaire



- Plus de la moitié des étudiants ont déjà été absents au moins une fois depuis le début de l'année universitaire.
- 28% des étudiants sont absents régulièrement

### Absentéisme depuis le début de l'année universitaire selon le type de formation

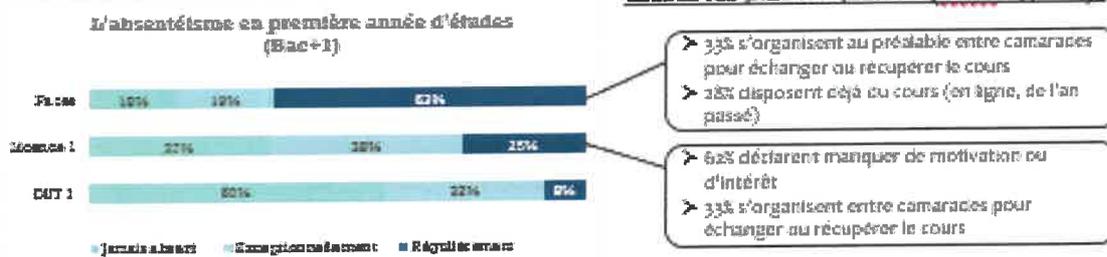
L'absentéisme depuis le début de l'année universitaire selon le niveau d'études



- Une homogénéité du taux d'absentéisme sur les 3 premières années d'études
- Puis une diminution progressive avec une différence de 11 à 15 points observable entre L3 et M1

CR CVVU

## Absentéisme en bac+1



- En Paces, l'absentéisme est le plus élevé : 63% des étudiants déclarent être absents de façon régulière
- 25% des étudiants de L1 sont absents régulièrement et 8% des DUT 1
- Les causes d'absence les plus fréquentes sont différentes selon le type de formation suivi

## Liste des 22 critères étudiés sur la présence aux examens et la validation de l'année

### Activités en dehors de l'UP

- Pratique sportive
- Pratique activités culturelles
- Engagement associatif
- Pratique d'un sport à l'UP
- Exercice d'une activité rémunérée
- Cadre de l'activité rémunérée incluse / non incluse

### Encadrement institutionnel

- Espaces libres de + de 45 m dans l'édif
- Journée de + de 7h dans l'emploi du temps
- Absentéisme

### Santé et situation matérielle

- Santé psychologique
- Santé physique
- Sentiments de solitude, de fatigue, de stress
- Difficultés financières

### Temps

- Temps travail personnel +/- 5h
- Temps travail personnel +/- 30h
- Temps sport +/- 2h
- Temps de sport +/- 3h
- Temps sport +/- 4h
- Temps loisirs +/- 3h
- Temps activité rémunérée +/- 8h
- Temps activité rémunérée +/- 15h

- Croisement des critères et application de tests statistiques afin d'observer leur influence sur la présence et la validation à différents niveaux d'études
- Niveaux étudiés : L1, DUT (1et2), M1, mais aussi sur l'ensemble de la population étudiante. (Pas de traitement : Paces, grand domaine)
- Certains facteurs ne sont pertinents qu'à l'échelle d'un niveau d'études ils ne sont donc pas retenus pour l'ensemble de la population (ex : absentéisme, activité rémunérée)
- Choix de faire apparaître taux de présence et taux de réussite sur les présents

### Liste des facteurs sur l'ensemble des étudiants

Facteurs - Ensemble des étudiants		Taux de présence	Taux de réussite / présents aux examens
Moyenne Globale		93%	93%
Santé psychologique	Perception positive	94%	98%
	Perception négative	88%	89%
Santé physique	Perception positive	93%	93%
	Perception négative	88%	84%
Solitude	N'essente jamais ou rarement	94%	92%
	Ressentie régulièrement	87%	88%
Pratique sportive	Aucune pratique ou rarement	93%	
	Au moins une fois par mois	94%	
	En dehors de l'UP	92%	
	Au sein de l'UP	98%	
Engagement associatif	Non engagé		90%
	Engagé		94%
Difficultés financières graves	N'en a pas connu	96%	93%
	En connaît ou en a connu	88%	88%

- Une perception positive de la santé est autant favorable à la participation qu'à la réussite des examens.
- Une dynamique de sociabilité pourrait influencer la réussite et la présence, repérable notamment par l'impact positif de la pratique d'une activité sportive ou associative.
- Dans le même sens, la solitude a un impact négatif
- Les difficultés financières peuvent également avoir pour effet d'isoler l'étudiant.

### Liste des facteurs en licence 1

Facteurs L1		Taux de présence	Taux de réussite / présents aux examens
Moyenne Globale		87%	87%
Santé psychologique	Perception positive	90%	
	Perception négative	83%	
Solitude	N'essente jamais ou rarement	89%	
	Ressentie souvent	82%	
Stress	N'essente jamais ou rarement		85%
	Ressente souvent		78%
Pratique sportive	Aucune pratique ou rarement		78%
	Au moins une fois par mois		88%
	En dehors de l'UP		78%
	Au sein de l'UP		87%
Difficultés financières graves	N'en a pas connu	91%	88%
	En connaît ou en a connu	80%	72%
Absentéisme	Aucun ou exceptionnellement	91%	
	Régulièrement	78%	
Temps de travail personnel	Inférieur à 5h	81%	78%
	De 5h et +	88%	82%
Journées de plus de 7h dans l'emploi du temps	Aucune	91%	78%
	Au moins 2 ou 3	90%	84%

- Une perception positive de la santé a une influence sur la présence aux examens et la réussite
- Ainsi, des sentiments de solitude et de stress fréquents influent négativement sur la présence ou la réussite
- La pratique sportive fréquente influence positivement la réussite, notamment si elle s'effectue au sein de l'UP.
- Un absentéisme régulier conduit à une moindre présence aux examens
- Des difficultés financières, un temps de travail personnel inférieur à 5h par semaine et ces journées de moins de 7h dans l'emploi du temps, conduisent à une moindre présence aux examens comme à une moindre réussite

### Liste des facteurs en DUT (1et2)

Facteurs DUT 1 et 2		Taux de présence	Taux de réussite / présents aux examens
Moyenne Globale		89%	88%
Temps libres de + de 45 min dans l'EDT	Aucun	90%	
	Au moins un par semaine	96%	

- La présence d'au moins un temps libre de + de 45 minutes par semaine entre 2 cours influence positivement la présence aux examens
- A noter : en comparaison des L1, certains critères comme le temps de travail personnel ou la pratique d'un sport, n'ont pas d'influence. D'autres critères ne peuvent pas être traités dans un contexte de formation DUT, l'absentéisme est trop faible et les journées de +de 7h sont fréquentes. De même, très peu d'étudiants lui sont confrontés à des difficultés financières.

### Liste des facteurs en master 1

Facteurs M1		Taux de présence	Taux de réussite / présents aux examens
Moyenne Globale		89%	97%
Activité rémunérée	Aucune	92%	
	En exercice	88%	
Difficultés financières graves	N'en a pas connu	98%	
	En connaît ou en a connu	88%	
Temps de travail personnel	Inférieur à 10h	88%	
	De 10h et +	94%	
Journées de plus de 7h dans l'emploi du temps	Aucune	88%	
	Au moins une	94%	
Fatigue	Ressentie jamais ou rarement		98%
	Ressentie souvent		99%

- Les difficultés financières ont une influence importante sur la présence aux examens
- En M1, lorsqu'il y a présence aux examens la réussite est quasiment acquise : à l'exception de la fatigue, aucun des critères étudiés ne se révèle être facteurs de réussite

### Conclusion

- L'effet des critères est différent selon le niveau d'observation
- En DUT : pas ou peu d'incidence des conditions de vie et critères non significatifs. L'encadrement pédagogique « renforcé » pourrait rendre les conditions de vie peu opérantes sur la présence et la réussite.

- En L1 : les éléments structurants du quotidien (activité sportive, travail personnel régulier supérieur à 5h par semaine, présence en cours) tendent à être facteurs de réussite et d'engagement dans les études (via la présence aux examens).
- Le cadre de la formation pourrait favoriser une perméabilité entre les conditions de vie et d'études.
- En M1 : impact des conditions de vie mais au niveau de l'engagement dans les études.
- Ici, s'il y a présence, la réussite est acquise.

Dominique ROYOUX, Vice-Président délégué Orientation-Insertion complète l'intervention en précisant que l'enquête, financée en partie sur les crédits PaRé avait un tronc commun pour tous les établissements et que l'université de Poitiers a complété par un focus sur « le temps ». Des focus sur le transport, la santé, l'engagement étudiants sont prévus, avec les données collectées.

Julien MICHEL demande des précisions sur la donnée concernant l'activité rémunérée et sur sa représentation. Il propose de collaborer à l'analyse statistique prévue en lien avec Mme Bonnal, enseignante en sciences économique.

En réponse à Léo BURUCOA concernant la possibilité d'annualiser cette enquête, il est répondu que cela n'est pas possible de reproduire annuellement une enquête avec un tel échantillonnage, entre autres parce que le financement de PaRé n'est pas pérenne.

##### **5) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Formation Modulaire : révision des tarifs**

Nathalie Martin Papineau prend la parole et présente aux élus de la CFVU les évolutions tarifaires de la formation continue modulaire et de la formation continue sur mesure.

Présentation du cadre :

La FC modulaire repose sur l'offre de formation initiale existante à l'université de Poitiers : chaque cours est susceptible d'être suivi par un stagiaire de la FC. Ce dispositif est non diplômant, ne donne pas droits à l'attribution d'ECTS et ne peut être appliqué qu'entre 10 et 120 heures de formation. Elle répond à des besoins d'entreprise ou de salarié sur des besoins ciblés.

La FC sur mesure nécessite une ingénierie particulière suite à un besoin précis et particulier des entreprises. La tarification est prévue à la session de formation, avec un minimum de 4 heures.

Les tarifs ont été revus pour mieux coller aux réalités socioéconomiques de la FC.

Le principe de la tarification

- **Principes communs à toutes les formules :**

- tarification à l'heure
- forfait annuel
- tarif dégressif en fonction du volume horaire

- **Formation modulaire sans financement**

- forfait 250 euros
- 13 euros de l'heure jusque 30 heures, 8 euros au-delà (max 120h)
- soit par exemple, au total : 640 euros pour 30 heures, 880 pour 60h, 1120 pour 90h

- **Formation modulaire financée**

- forfait 250 euros
- 18 euros de l'heure jusque 30 heures, 12 euros au-delà (mini 10h, max 120h)
- soit, par exemple, au total : 790 euros pour 30h, 1150 pour 60 heures, 1510 pour 90h, 1870 pour 120 h.
  
- **Formation « sur mesure »**
  - forfait 500 euros dans tous les cas de figure
  - tarif de base : nombre d'heures x 185 x 1,9
  - tarif dégressif standard selon le nombre de sessions : nombre d'heures x 185 x 0,90 pour la 2<sup>de</sup> session **PUIS** x 0,80 pour la 3<sup>ème</sup> session
  - tarif 2 (avec marge financière) selon le nombre de sessions : nombre d'heures x 1,30 **PUIS** x 0,90 pour la seconde session, **PUIS** x 0,80 pour la 3<sup>ème</sup>
  - tarif individuel pour 3 sessions de 10 stagiaires (formations conçues indépendamment d'une demande et offertes par l'UP à des particuliers réunis en groupe) : 172 euros pour 4 heures, 266 pour 7 heures, 478 pour 14h, 994 pour 30h

Intervention de Stéphane BELLINI qui précise la satisfaction de l'IAE sur ces tarifs correspondant mieux aux possibilités de financement de la FC et pense que les financements vont évoluer vers des financements mixtes.

**Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 12/07/2019 :**

**Les tarifs de la formation continue modulaire et de la formation continue sur mesure sont, pour l'année universitaire 2019-2020, et jusqu'à modification, ceux annexés.**

**POUR : unanimité des présents**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**Début de la mesure : 01/09/2019**

**Fin de la mesure : -**

**6) Pour information : Bilan Formation des maîtres de conférence stagiaires et perspectives 2019-2020**

Dyanne Escorcia, directrice du CRIIP et Pascal Bougoïn, ingénieur pédagogique, prennent la parole et proposent aux assesseurs à la pédagogie un bilan sur la formation des maîtres de conférences stagiaires 2018-2019 et les perspectives 2019-2020

**Regard comparatif**

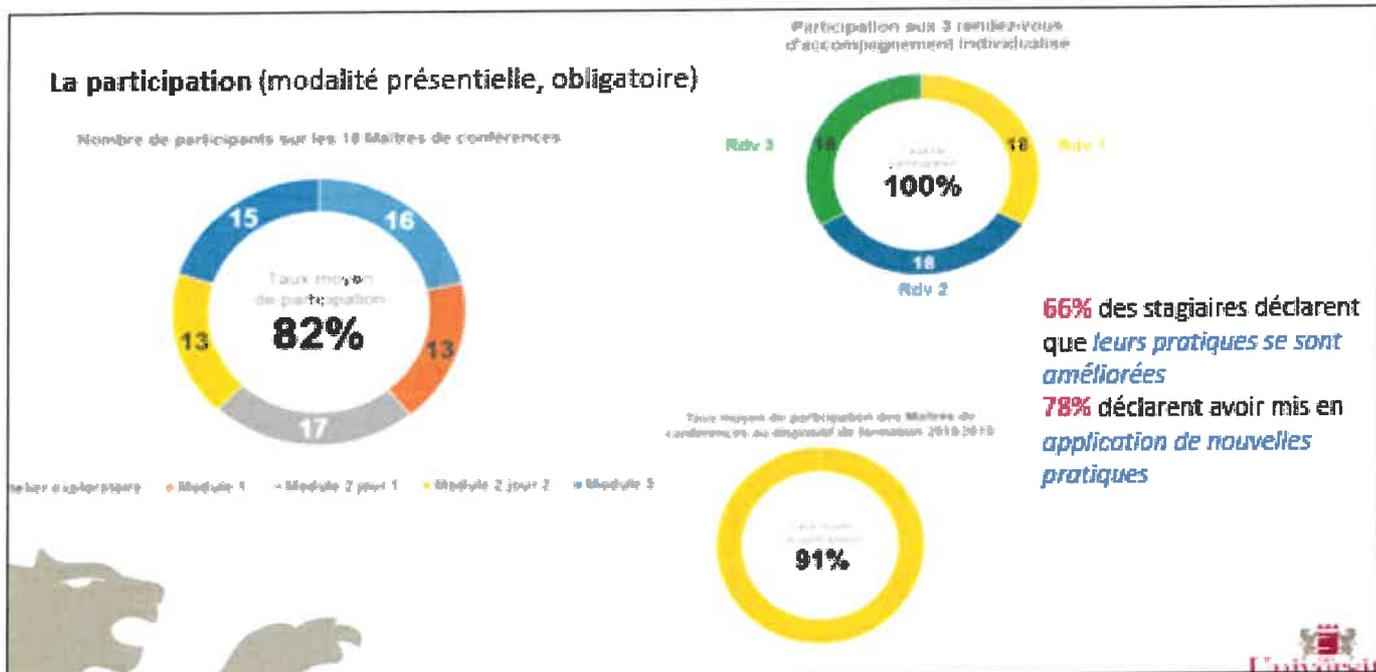
	U Poitiers	MOY(ET)	Médiane	Min - Max
Nombre de stagiaires	18	17(3,22)	12	4-47
Nombre total d'heures (présentielle, à distance, entretiens individuels)	68	53(7,36)	41	26-130
Nombre d'heures de formation en présentiel	32	41(8,09)	30	12-125

\* À partir d'un recueil réalisé par le service MAPI de l'Université de Bordeaux à l'occasion de la journée « bilan » de la formation réglementaire des MCF stagiaires. Echantillon de base: 17 établissements.

### Organisation pédagogique

Modalité présentielle (obligatoire, tronc commun) = 26 heures	Modalité à distance, auto-formation (activités complémentaires, non obligatoires) = 36 heures
<p><b>Atelier exploratoire:</b> le contexte universitaire, représentations et pratiques de l'enseignement, sociologie des étudiants</p>	<p><b>3 modules d'auto-formation:</b> les objectifs d'apprentissage, le plan de cours, l'évaluation des acquis.</p> <p><b>7 activités d'intersession:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Préparation des entretiens d'accompagnement individuel</li> <li><input type="checkbox"/> Mieux se connaître pour mieux enseigner</li> <li><input type="checkbox"/> La relation pédagogique</li> <li><input type="checkbox"/> Les objectifs d'apprentissage</li> <li><input type="checkbox"/> Journée d'étude sur le développement professionnel / pédagogique des enseignants et enseignants-chercheurs</li> <li><input type="checkbox"/> Démarche SoTL. Le métier d'EC et valorisation des parcours</li> </ul>
<p><b>Module 1:</b> Cadrage pédagogique: motivation, alignement pédagogique, évaluation des acquis</p>	
<p><b>Module 2:</b> Activités clés de la démarche d'enseignement; concevoir, animer, évaluer, réguler les modalités pédagogiques</p>	
<p><b>Module 3:</b> Les leviers de la progression continue: collaborer entre pairs, les facettes du métier d'EC, la recherche <i>sur</i> et <i>dans</i> ses enseignements</p>	

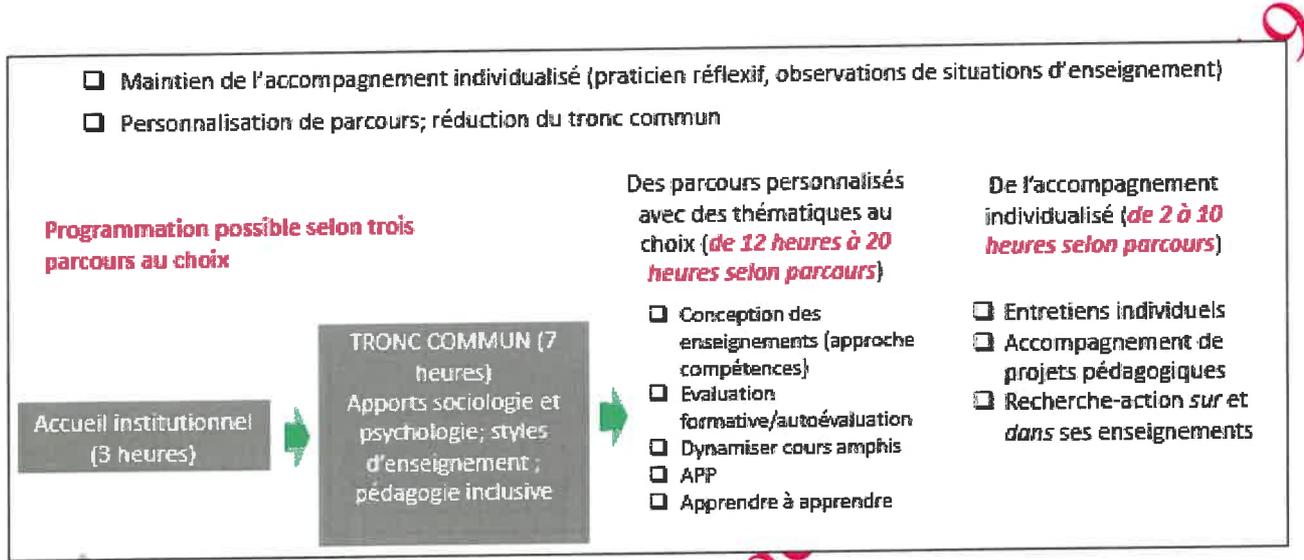
**Participation des MCF stagiaires et auto-évaluation des progrès**



### Les objectifs de développement formulés par les stagiaires

Modules, contenu	Savoir, repérage de notions clés	Savoir- faire, outils
<b>M1</b> - Cadrage pédagogique, motivation, évaluation	Approches innovantes L'importance de la motivation	<b>S'adapter au public apprenant</b> Concevoir un cours <b>Utiliser des méthodes actives</b>
<b>M2</b> - Activités clés (concevoir, animer, réguler, évaluer)	Les Autres Pratiques Pédagogiques à l'UP Pratiques d'animation Réguler les enseignements	Mieux définir ses objectifs <b>Evaluer de façon précise au regard des objectifs, auto-évaluation</b> <b>Gestion de situations conflictuelles</b>

<b>M3-</b> La progression continue, quels leviers	Outils et démarches pour une approche réflexive Outils d'amélioration continue Nouveaux concepts (SoTL)	
---	---	--



**Perspectives 2019- 2020**

Parcours différenciés	Accueil institutionnel	Rendez vous individuel	Tronc commun	Parcours personnalisé	Total heures présentes	Travail sur moodle
<b>Parcours 1</b>	3h00	6 heures Obligatoires (3 rendez-vous de 2h00)	7h00	16 heures au choix	32 heures	+ préparation de séances / rdv d'accompagnement, suivi de projets
<b>Parcours 2</b>	3h00	3 heures Obligatoires (3 rendez-vous de 1h00)	7h00	19 heures au choix	32 heures	
<b>Parcours 3</b>	3h00	2 heures Obligatoires (2 rendez-vous de 1h00)	7h00	20 heures au choix	32 heures	

*Souhaits exprimés par les MCF stagiaires 2018-2019*

- Une meilleure connaissance des services en lien avec la formation et la réussite étudiante
  - Participation d'enseignants-chercheurs expérimentés (formation, mentorat)
- Information relative aux dates des formations

Suite à question de François DUBASQUE, les textes sont rappelés : il faut donner un avis sur l'activité/l'assiduité des nouveaux MCF à la formation spécialement prévue pour eux.

**7) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Mise en place de la direction des études et du PIA ELAN : incidences financières**

Virginie Laval présente aux élus de la CFVU les incidences financières liées à la mise en place de la direction des études et du PIA NCU ELANS

**La direction des études**

**Définition et périmètre de la direction des études :**

La direction des études est mise en œuvre pour chaque mention et coordonne une équipe d'enseignants-référents

Un responsable du dispositif enseignant-référent et des enseignements référents sont mis en place à l'échelle de chaque mention.

Le Directeur des études est le responsable du dispositif enseignant-référent. Il peut-être le porteur de la mention de licence, le responsable du portail, le responsable de L1 ou tout autre collègue volontaire. Il peut s'agir d'un directeur unique ou d'un binôme.

Modalité de désignation : un arrêté nominatif du directeur de composante pour le directeur des études et les enseignants-référents

**Les missions du Directeur des études / responsable du dispositif enseignant-référent**

- Assurer le pilotage du dispositif enseignant-référent à l'échelle de la mention
- S'assurer de l'élaboration d'un contrat pédagogique pour chaque étudiant.
- S'assurer de la mise en œuvre de l'évaluation des dispositifs d'accompagnement mis en place par l'établissement : Oui Si et enseignant-Référent
- Exercer sa mission d'interface fonctionnelle au sein de l'établissement
- Exercer sa mission en étroite coopération avec les services d'appui à la formation, à l'accompagnement des étudiants dans leur orientation et leur professionnalisation.

**Les missions de l'enseignant référent**

- Participer à la formation proposée par le service Orientation et Insertion du SAFIRE
- Informer les étudiants sur le dispositif et le contrat pédagogique de réussite
- Effectuer un suivi de l'étudiant (entre 2 et 4 rendez-vous) afin de s'assurer de son assiduité et de son implication dans ses études. Des adaptations seront possibles pour prendre en compte les cohortes en nombre important.
- Amener l'étudiant à utiliser les dispositifs d'accompagnement mis à sa disposition, à élaborer avec lui un programme de travail en s'appuyant sur le tutorat notamment, à effectuer les procédures dans les délais nécessaires
- Faire un bilan à l'issue des premiers résultats de contrôle continu puis des résultats de semestre. Discuter avec l'étudiant de son projet d'études et l'aider à le confronter à la réalité des résultats, de son implication.
- Inciter l'étudiant à une réflexion approfondie sur son projet personnel et professionnel et éventuellement à envisager une réorientation (complémentaire au PPE)
- Si besoin aiguiller l'étudiant vers des interlocuteurs adaptés : Service Orientation et Insertion du SAFIRE, Direction des relations internationales, infirmière, médecine préventive, assistance sociale, etc.
- Participer au processus d'évaluation du dispositif dans le cadre du pilotage de la formation

Un enseignant-référent spécifique est désigné pour les étudiants inscrits à l'université dans le dispositif OUI SI. Il a pour mission le suivi personnalisé de ces étudiants et doit veiller à la mise en œuvre du contrat pédagogique de réussite pour chaque étudiant.

**La fonction de directeur des études / responsable du dispositif enseignant-référent** est inscrit dans le référentiel des tâches de l'université de Poitiers comme une responsabilité administrative au titre de la formation.

HETD : 5h à 25h à attribuer selon l'organisation de la composante : responsable de mention, responsable de Portail, responsable de L1 ou tout autre collègue volontaire

Préconisations : 5h jusqu'à 100 étudiants en L1, 10h jusqu'à 200 étudiants en L1, 15h jusqu'à 300 étudiants en L1, 20h jusqu'à 400 étudiants en L1 et 25h pour 600 étudiants en L1 et plus

Cumul autorisé : OUI, dans le plafond du nombre maximal d'heures après commission de dérogation  
Subsidiarité : Composante pédagogique pour l'attribution et par arrêté nominatif du directeur de composante

Prise en charge financière : Etablissement

Livrable : Un bilan annuel (Evaluation qualitative et quantitative du dispositif)

### **L'équivalences horaire pour l'enseignant-référent**

Les activités d'accompagnement pédagogiques ne sont plus depuis la rentrée 2018 dans le référentiel des tâches, mais intégrées dans les maquettes.

L'enseignant-Référent est inscrit dans le modèle économique B – pratiques pédagogiques relatives à l'accompagnement des étudiants

HETD	8h pour un enseignant-référent pour un groupe de 30 étudiants 12h pour un enseignant-référent dédié au suivi d'une groupe de 20 étudiants inscrits en OUI SI
Cumul autorisée	Heures maquettes
Subsidiarité	Composante pédagogique pour l'attribution et par arrêté nominatif du directeur de composante
Prise en charge financière	Etablissement
Livrable	Un bilan annuel (Evaluation qualitative et quantitative du dispositif)

Virginie LAVAL précise que l'enveloppe attribuée dans le cadre de Parcoursup ne concerne que le dispositif des OUI SI.

Les groupes suivis hors oui si sont de 30, car un ajustement a été nécessaire faute de ressources humaines dans certaines composantes. Les heures des enseignants référents sont incluses dans les cibles budgétaires des composantes.

### **Le référentiel ELANS**

Pour laisser plus de latitude aux collègues, l'UP propose d'inclure cette responsabilité dans le référentiel établissement. Une ligne spécifique sera dédiée : ELANS

Ce référentiel Etablissement peut être cumulée avec du référentiel composante, dans la limite du montant global référentiel et dans la limite du plafond des heures complémentaires (+32h au titre de la FC et +64h au titre de la FAD)

**Responsables des 4 Work-Packages : Total = 208h**

Diversification des parcours : 48 H  
Approche compétence : 48 H  
Accompagnement renforcé des étudiants : 48 H  
Appui compétences transverses : 64 H

**Equipe pédagogique UE transversale Numérique et recherche Doc (Total = 180h)**

Cette UE transversale est incluse dans le Work-Package « compétences transversales

- Responsable pédagogique : 32h
- Enveloppe à répartir dans les composantes : 48h
- Enveloppe pour les concepteurs : 100h

**Pour la transformation de 4 licences en approche compétence (Total = 540h)**

Règle : 36h de décharge par an pour 5 collègues de l'équipe pédagogique de la mention, soit un total de 180h par an pendant deux ans

- 3 licences pilotes : STAPS, Sciences du Langage, Economie et Gestion
- Enveloppe à prévoir : 540h

**Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 12/07/2019 :**

**Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, et notamment son article 5, les modalités de désignation des directeurs d'études, la définition de leur périmètre d'action, et les impacts sur le référentiel des tâches de l'établissement sont ceux décrits dans le document annexé.**

**POUR : Unanimité des présents**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**Début de la mesure : 01/09/2019**

**Fin de la mesure : -**

**Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 12/07/2019 :**

**Un référentiel des tâches PIA NCU Elan est prévu par l'établissement pour prendre en compte les responsabilités spécifiques listées dans l'annexe jointe.**

**POUR : Unanimité des présents**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**Début de la mesure : 01/09/2019**

**Fin de la mesure : -**

**8) Pour délibération de la CFVU : Règlement Examens Type UP 2019-2020 et Charte des examens**

Virginie Laval commence par rappeler aux élus de la CFVU les périmètres de la charte des examens et du règlement des examens.

### **Périmètre de la charte des examens :**

A l'échelle de l'établissement, elle s'applique à l'ensemble des diplômes accrédités, et comporte donc des rubriques génériques communes à l'ensemble des diplômes quelle que soit la composante concernée.

Elle est adoptée par la CFVU, dans le cadre de la politique établissement. Elle régit, dans ce cadre général, les compétences entre les composantes et l'établissement, et doit préciser l'existence de sanctions, si l'étudiant ne la respecte pas.

### **Périmètre des règlements d'examens**

A l'échelle de la composante, un règlement des examens décrit les principes communs à tous les diplômes, avant d'en décrire les éléments génériques par type de diplôme. Il respecte les textes réglementaires propres à chaque type de diplôme et ne déroge pas aux principes généraux de la charte des examens de l'établissement.

Adoptés par la CFVU, au plus tard un mois après la date de la rentrée officielle de l'Université, les règlements des examens doivent être portés à la connaissance des étudiants. Ils doivent être affichés, et si possible être consultable sur le site WEB de l'UFR et, éventuellement distribués à chaque intéressé, selon les modalités de diffusion propres à chaque composante

Une architecture et un contenu type des règlements des examens ont été travaillés lors de nombreuses réunions multipartites (assesseurs, enseignants, étudiant, services de scolarité), et ont produit quatre règlements types commun à l'établissement, dont certaines modalités pouvaient être adaptées par les composantes :

- Règlement des DUT
- Règlement des licences
- Règlements des licences professionnelles
- Règlements des masters

Pour la PACES et les filières de médecine, maïeutique et pharmacie, et les diplômes d'ingénieurs de l'ENSIP, les règlements demeurent spécifiques.

Les principales modifications apportées pour la rentrée 2019 sont les suivantes :

- La suppression du délai légal de 15 jours entre session 2 et publication des résultats de la session 1
- La possibilité pour une composante d'indiquer dans son règlement des examens que la présence aux séances de travaux dirigés (TD) est obligatoire, sauf dans les cas de dispense d'assiduité.

Les étudiants élus de la CFVU regrettent la suppression du délai de 15 jours entre la publication des résultats de la session 1 et la session 2.

### **Propositions soumises à délibération des membres de la CFVU :**

**1- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, et vu de la délibération CFVU n° 20180913-02 de la CFVU du 13 septembre 2018, la charte des examens de l'établissement pour les diplômes accrédités de l'établissement est modifiée conformément à l'annexe jointe.**

**POUR : 20  
CONTRE : 3**

**ABSTENTION :**

**Début de la mesure : 01/09/2019**

**Fin de la mesure : -**

**2- Les règlements des examens des diplômes accrédités, annexés au présent document, sont soumis à délibération des membres de la CFVU pour l'année universitaire 2019-2020.**

**POUR : 20**

**CONTRE : 3**

**ABSTENTION :**

**Début de la mesure : 01/09/2019**

**Fin de la mesure : 31/08/2020**

**9) Pour délibération de la CFVU : maquettes 2019-2020, UFR Médecine et Pharmacie et ENSIP**

Dans la continuité de la CFVU du 6 juin dernier, les maquettes de l'UFR Médecine Pharmacie, pour l'année universitaire 2019-2020 sont soumises à délibération de la présente CFVU :

- Maïeutique
- Médecine
- Pharmacie
- Orthophonie : sous réserve des modifications à apporter pour le contrôle mixte : Les épreuves de CC ne peuvent pas contribuer pour plus de 40 % de la moyenne de l'UE.

**Propositions soumises à délibération des membres de la CFVU :**

**Les maquettes pédagogiques et modalités de contrôles des connaissances et compétences des formations listées ci-dessous, de l'UFR médecine pharmacie, pour l'année universitaire 2019-2020, sont soumises à délibération de la présente CFVU :**

- Médecine
- Maïeutique
- Pharmacie : sous réserve des modifications à apporter vues en séance
- et du certificat de capacité d'orthophoniste, sous réserve des modifications à apporter pour le contrôle mixte.

**POUR : 20**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : 3**

**Début de la mesure : 01/09/2019**

**Fin de la mesure : 31/08/2020**

Mathieu Muller, évoque certains points des MCC de pharmacie qu'il souhaite voir modifié.

Virginie LAVAL intervient pour rappeler à Mathieu MULLER que la discussion sur les MCCC de l'UFR médecine pharmacie doivent être discutés en conseil de composante. Elle attend les MCC modifiées après accord entre les élus étudiants et la direction de l'UFR pharmacie.

**10) Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Formations Locales et tarifs (DU Passerelle Etudiants en exil, Diplôme Inter-Universitaire MÉDECINE ET SANTÉ DE L'ADOLESCENT)**

Deux nouvelles formations locales ouvrent à la rentrée 2019 : Etudiants en exil (Diplôme Inter-Universitaire MÉDECINE ET SANTÉ DE L'ADOLESCENT)

**Le DIU médecine et santé de l'adolescent** dont l'un des objectifs est de travailler dans une perspective de santé globale de l'adolescent en ouvrant un débat pluridisciplinaire.

- Ce DIU a été créé à Poitiers en 1991, et sa gestion a été assurée par Angers de 2001 à 2011 puis par Rouen de 2012 à nos jours.
- Ce DIU associe les universités de Poitiers, Angers, Rouen, Aix-Marseille, Nantes, Amiens, Tours, Paris V.
- L'ensemble des inscriptions et la gestion sont centralisées au sein de la faculté du coordonnateur/trice et les enseignements ont tous lieu à Paris et ce depuis le début.
- Il y a entre 30 et 40 inscrits par an.
- Le DIU est sur deux ans avec des cours se déroulant de janvier à décembre la première année et la réalisation et la soutenance du mémoire la seconde année.
- À partir de janvier 2020 (inscriptions à partir d'octobre 2019), c'est Poitiers qui doit de nouveau gérer les inscriptions selon les tarifs présentés en annexe.

**Le DU PASSERELLE – étudiants en exil**

Extrait du site du Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation  
« A l'occasion d'un déplacement à l'Université de Strasbourg, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé plusieurs mesures pour améliorer l'accueil des étudiants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire avec le concours du Réseau des Migrants dans l'Enseignement Supérieur (MEaS). Dès la rentrée prochaine, les formations "DU passerelle - Etudiants en exil" qui accueillent des étudiants réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire seront inscrites au registre des formations éligibles aux aides sociales. Ainsi, les étudiants qui y sont inscrits pourront avoir accès aux Bourses sur Critères Sociaux, au logement étudiant du réseau CROUS, aux aides spécifiques ainsi qu'à la restauration collective. »

Dans ce cadre, 20 places sont réservées, exonérées de tout droits d'inscription, pour 20 étudiants réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire, dans le DU PASSERELLE –étudiants en exil, qui fonctionnera, adossé au DU CFLE, pour la première fois en 2019-2020.

La formation d'un an est dispensée au semestre. Les étudiants peuvent s'inscrire à l'année :

1 an : semestre 1 : B1/ semestre 2 : B2

ou

1an : semestre 1 : B2 / semestre 2 : C1

**Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 12/07/2019 :**

En complément à la délibération n° Délibération-n°CA-05-04-2019-03 du CA du 4 mai 2019, la liste des formations locales accréditées pour la durée du contrat établissement (2018-2021), et les droits d'inscription afférents sont arrêtés selon l'annexe ci-jointe. L'ouverture annuelle des formations locales est sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation, sauf pour les préparations à l'agrégation. Les droits d'inscription sont arrêtés pour l'année universitaire 2019-2020.

POUR : unanimité des présents  
CONTRE :  
ABSTENTION :

Début de la mesure : 01/09/2019  
Fin de la mesure : 31/08/2020

### **11) Questions diverses**

Prochaine CFVU le jeudi 5 septembre 2019 à I-Médias – Salle de Conférences.

La séance se termine à heures.

La Vice-présidente Formation  
Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire



Virginie LAVAL

La secrétaire de séance

Christine LOUBET

CR CFVU 04/07/2019 validé CFVU 05/09/2019